Mali

La **Fondation Wayamo** et la **Fondation Konrad Adenauer** retracent les événements clés dans la lutte contre l'impunité pour les crimes commis au Mali. En janvier 2012, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), un groupe armé de combattants touareg, forme une alliance avec Ansar Eddine et d'autres groupes terroristes pour lancer un troisième mouvement d'indépendance. La coalition bat rapidement les forces armées maliennes dans le nord du pays et prend le contrôle de larges parties de la région, y compris Tombouctou, Gao, Kidal et Ménaka.

Les occupants mettent en place un régime dans la région, fondé sur des interprétations extrémistes de la charia. En juillet 2012, ces groupes terroristes rompent avec le MNLA et l'expulsent. L'année d'occupation qui suit est caractérisée par de graves violations des droits de l'Homme, telles que des exécutions extrajudiciaires, des mutilations et des destructions du patrimoine. Les femmes et les enfants sont victimes de violences sexuelles systématiques et généralisées (esclavage sexuel, mariages forcés, viols collectifs et utilisation du viol comme punition).

La lutte contre l'impunité **au niveau national**

La lutte contre l'impunité **au niveau international**

WAYAMO FOUNDATION

KONRAD ADENAUER STIFTUNG

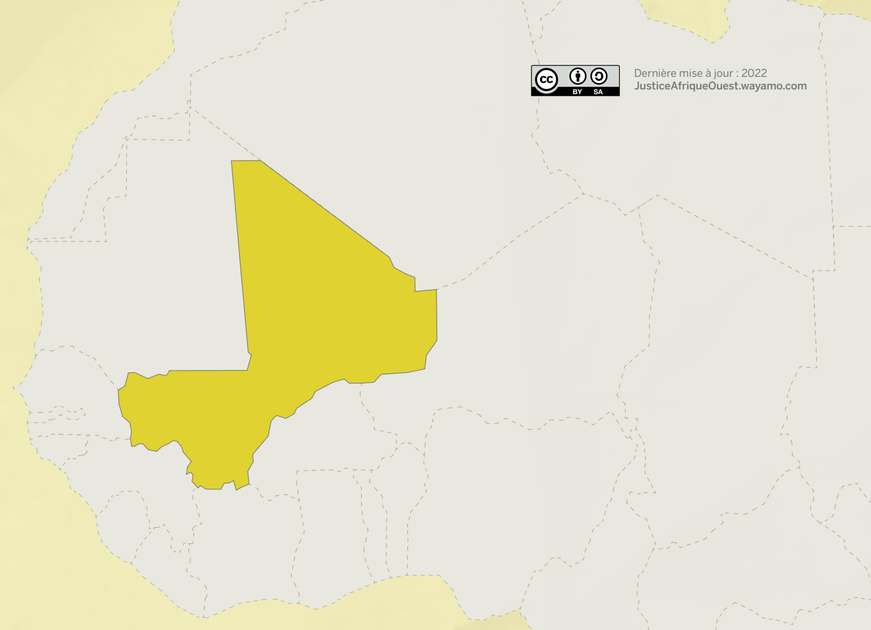

Dernière mise à jour : 2022
JusticeAfriqueOuest.wayamo.com

AVANT 1960 – 2012

Cycles de violences avant 1960 - 2012

Le Mali a connu des cycles de violences et des régimes répressifs, qui remontent à la période précédant l'indépendance de 1960. Le pays est notamment marqué par deux rébellions de groupes Touaregs dans le nord, en 1963 et 1990, qui sont toutes les deux violemment réprimées par les forces maliennes. Bien qu'un accord de paix en 1996 a officiellement mis fin à la deuxième rébellion touarègue, la stabilité n'est jamais revenue dans la région du nord. Les groupes armés touaregs restent actifs, et forment une alliance avec des groupes terroristes de la région.

16 AOÛ. 2000

Le Mali ratifie le Statut de Rome de la Cour pénale internationale

JAN. – AVR. 2012

Conflit dans le nord

Des combats éclatent entre les forces gouvernementales maliennes et des groupes armés, alliés à des groupes terroristes islamiques. En avril 2012, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), un groupe qui lutte pour un État touareg indépendant, s'empare d'une grande partie du nord du Mali.

MAR. – AVR. 2012

Coup d'État de 2012

Après plusieurs défaites contre les groupes séparatistes, des soldats maliens dirigés par Amadou Sanogo, organisent un coup d'État contre le Président Amadou Toumani Touré le 22 mars 2012. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sert de médiateur entre les groupes. Suite à la démission de Touré le 8 avril 2012, Dioncounda Traoré assume la présidence avec pour mandat d'organiser de nouvelles élections.

Combattants du MNLA © Magharebia, Wikimedia

30 AVR. – 1 MAI 2012

Des combats éclatent à Bamako

Les forces pro-junte au Mali prennent le contrôle de la principale base militaire anti-junte après deux jours de combats dans la capitale, Bamako. Les membres des Bérets rouges (unité de la garde présidentielle) sont enlevés par les forces fidèles à Sanogo.

14 MAI 2012

La CEDEAO menace de réimposer des sanctions

13 JUIL. 2012

Le Mali renvoie la situation à la CPI

Le gouvernement du Mali renvoie la situation sur son territoire à la CPI. Le Mali informe le Bureau du Procureur que son système judiciaire s'est retiré du nord, laissant ses tribunaux nationaux dans l'incapacité de poursuivre les crimes commis pendant le conflit et l'occupation de 2012-2013.

MAI – DÉC. 2012

Le Président attaqué par des manifestants

Le Président par intérim, Dioncounda Traoré, est conduit à l'hôpital pour blessure à la tête après avoir été attaqué par des manifestants pro-militaires le 14 mai 2012. Le Premier ministre Cheick Modibo Diarra démissionne après son arrestation par des soldats le 10 décembre 2012.

AVR. 2012 – JAN. 2013

Occupation de Tombouctou et d'autres villes du nord

Dans les mois qui suivent, le MNLA perd le contrôle de la plupart du territoire au profit de ses anciens alliés, les groupes islamiques Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Eddine et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). L'AQMI et Ansar Eddine occupent Tombouctou et le MUJAO occupe Gao. Sous leur règne, des violations généralisées des droits de l'Homme sont commises, notamment des exécutions extrajudiciaires, des tortures, viols systématiques et mariages forcés, visant en particulier les enfants.

16 JAN. 2013

Le Procureur de la CPI ouvre une enquête au Mali

JAN. – MAI 2013

Les forces françaises reprennent le nord

Les forces françaises et leurs alliés expulsent l'AQMI et Ansar Eddine de Tombouctou en janvier et reprennent le nord en mai au cours de l'opération Serval.

MAR. 2013

Le Procureur ouvre une enquête contre Iyad Ag Ghali et 29 autres personnes

Le Procureur général du Mali ouvre une enquête pour les crimes commis pendant l'occupation du nord de 2012 à 2013, contre Iyad Ag Ghali, le chef du mouvement terroriste Ansar Eddine, et 29 autres personnes. L'affaire concerne notamment l'ancien président du tribunal islamique de Tombouctou, Alfousseyni Ag alias « Houka Houka ».

25 AVR. 2013

Création de la MINUSMA par l'ONU

En avril, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est mise en place pour soutenir la transition vers la paix.

Commandant MINUSMA rend hommage aux soldats de la paix burkinabè tombés au combat © 9 juillet 2015 à Bamako, ONU

21 MAI 2013

Création d'un pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme au Mali

Les autorités maliennes adoptent une loi modifiant le Code de procédure pénale et créant un pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme au sein du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. La compétence du pôle, définie à l'article article 609-1 de la loi de 2013, comprend les infractions liées au terrorisme, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, au trafic de stupéfiants, d'armes et de munitions, ainsi qu'à la traite des êtres humains et aux pratiques connexes lorsque ces crimes sont de nature transnationale.

AOÛ. 2013

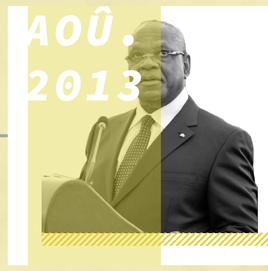

Ibrahim Boubacar Keïta élu Président

Les premières élections présidentielles ont lieu le 28 juillet 2013, suivies par un second tour le 11 août.

Président Ibrahim Boubacar Keïta au Parlement © 2013, Union européenne - Parlement européen

AOÛ. 2014

Libération de Ag Alfousseyni « Houka Houka » et d'autres membres

Des membres de haut rang de groupes armés sont libérés afin de faire avancer le processus de paix et d'obtenir la libération des otages français.

10 OCT. 2014

Arrestation d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi

Al Mahdi, chef de Hesba, une structure de commandement du groupe Ansar Eddine aligné sur l'AQMI, est arrêté au Niger.

12 NOV. 2014

La FIDH et l'AMDH portent plainte pour violences sexuelles

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH) déposent une plainte pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre au nom de 80 femmes et jeunes filles victimes de viols et autres formes de violences sexuelles commis pendant l'occupation du nord du Mali en 2012 et 2013. Malgré la bonne volonté du juge d'instruction, l'enquête est bloquée en raison du manque de coopération des autorités et de l'insécurité dans le nord du pays.

JAN. 2015

Le pôle judiciaire spécialisé prend ses fonctions

FÉV. – JUN. 2015

Le gouvernement et les groupes séparatistes signent un « Accord Pour la Paix et la Réconciliation au Mali Issu du Processus d'Alger»

Les mandats d'arrêt contre plusieurs hauts responsables de groupes armés de l'affaire Ministère public contre Iyad Ag Ghaly et 29 autres, sont levés en mai et juin 2015. Au moins 50 auteurs présumés de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre sont libérés. Malgré ces actions, le processus de paix établit un cadre juridique pour la paix et la justice, permettant notamment des procès pour crimes internationaux et la création d'une Commission vérité.

6 MAR. 2015

Les victimes de l'occupation de Tombouctou portent plainte

La FIDH dépose une plainte, au Mali, au nom de 33 victimes de crimes internationaux commis pendant l'occupation de Tombouctou et de sa région par des groupes armés en 2012 et 2013. Cette plainte concerne 15 auteurs présumés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La procédure est suspendue en raison du manque de volonté politique et judiciaire.

AVR. – MAI 2015

Le Général Amadou Sanogo et 17 coaccusés sont jugés pour l'enlèvement et le meurtre de 21 Bérets rouges

Le premier procès pour crimes internationaux s'ouvre au Mali. La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bamako accuse le général Amadou Haya Sanogo et 17 autres personnes, du meurtre de 21 Bérets rouges lors d'une tentative de contrecoup d'État. La Chambre les renvoie devant la Cour d'assises pour enlèvement et meurtre. Le premier examen médical des corps retrouvés dans le charnier de Diago n'ayant pas été effectué conformément aux procédures prévues par la loi malienne, la Cour ordonne un nouvel examen médical. Le procès est retardé.

18 SEP. 2015

La CPI lance un mandat d'arrêt contre Al Mahdi

26 SEP. 2015

Le Niger remet Al Mahdi à la CPI

30 SEP. 2015

Al Mahdi comparaît devant la CPI

Al Mahdi fait sa première apparition devant un juge de la CPI, où il confirme son identité et est informé des charges retenues contre lui. La Chambre préliminaire confirme un seul chef d'accusation de crime de guerre contre Al Mahdi, l'accusant d'avoir dirigé intentionnellement des attaques contre des monuments religieux et historiques à Tombouctou, du 20 juin au 10 juillet 2012.

Al Mahdi devant la Chambre préliminaire de la CPI © CPI

2016

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR)

La Commission vérité du Mali entame un ambitieux mandat qui a pour objectif d'enquêter sur les crimes commis entre 1960 et 2015 (mandat étendu plus tard aux crimes commis jusqu'en 2019).

1 MAR. 2016

Al Mahdi informe la Cour qu'il prévoit de plaider coupable, créant ainsi un précédent à la CPI

AOÛ. 2016

Un chef de police condamné pour terrorisme

Aliou Mahamar Touré, chef de la police islamique pendant l'occupation de Goa, est condamné pour actes terroristes constitutifs de crimes contre l'Etat. Il n'est pas accusé de crimes de guerre ni de torture, bien qu'il soit accusé de multiples actes de mutilation.

22 – 24 AOÛ. 2016

Procès d'Al Mahdi

Al Mahdi plaide coupable du crime de guerre consistant en la destruction de monuments historiques et religieux. L'accusation présente ses preuves et trois témoins sont appelés.

2017 – AOÛ. 2019

Le pôle spécialisé enquête sur 162 affaires

Environ 120 procédures judiciaires antiterroristes sont lancées en 2017, mais presqu'aucune n'aboutit à un procès. Cela fait suite à une douzaine de condamnations prononcées par le tribunal pénal de Mopti en avril 2016 en l'absence des accusés. Les affaires les plus importantes sont toujours en cours d'instruction.

Combattants de l'indépendance touareg © Magharebia, Flickr

27 SEP. 2016

Al Mahdi reconnu coupable et condamné à neuf ans de prison

17 AOÛ. 2017

La Chambre de première instance de la CPI rend une ordonnance de réparation contre Al Mahdi

L'ordonnance de réparation fixe à 2,7 millions d'euros la responsabilité de M. Al Mahdi au titre des réparations individuelles et collectives à verser à la communauté de Tombouctou.

2018

Les enquêtes militaires

A partir de 2018, l'armée commence également à ouvrir des enquêtes sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité maliennes. Au moins trois incidents font l'objet d'enquêtes : l'assassinat extrajudiciaire de 12 suspects près de Diourra en avril, de 12 hommes à Boulikessi en mai et de 25 suspects près de Nantaka en juin.

27 MAR. 2018

Mandat d'arrêt contre Al Hassan Ag Abdoul Aziz

Al Hassan était membre d'Ansar Eddine et chef de la police islamique pendant l'occupation de Tombouctou par des groupes armés, entre le 1er avril 2012 et le 28 janvier 2013.

31 MAR. 2018

Le gouvernement malien remet Al Hassan à la CPI

2019

Procès liés aux attaques intercommunautaires sur Koro, Bankass et Bandiagara

Les suspects accusés d'avoir mené les attentats de 2019 à Koro, Bankass et Bandiagara sont jugés à la Cour d'assises de Mopti. Sur les 60 accusés, 44 sont condamnés, mais seuls deux d'entre eux sont reconnus coupables de meurtre.

8–17 JUIL. 2019

Confirmation des accusations portées contre Al Hassan

Dans une décision confidentielle, la Chambre préliminaire I confirme les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées à l'encontre d'Al Hassan. Il est accusé de « torture, viol, esclavage sexuel, autres actes inhumains ».

MAI 2019

Le pôle spécialisé enquête sur le massacre intercommunautaire d'Ogossagou

L'enquête sur le massacre du 23 mars de 160 éleveurs peuls à Ogossagou, dont plus de la moitié étaient des enfants, conduit à dix arrestations.

14–15 JUIL. 2020

Ouverture du procès d'Al Hassan à La Haye

Le Procureur de la CPI expose les accusations, décrivant la police islamique, ses crimes contre les habitants de Tombouctou et la menace qu'elle représente toujours pour les civils. La déclaration se concentre sur les crimes à caractère sexuel et sexiste de cette police islamique.

24 JUIL. 2019

Adoption de la loi qui étend la compétence de pôle spécialisé aux crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité

OCT. 2019

Le pôle spécialisé enquête sur le massacre intercommunautaire de Sobane Da

Le procureur du pôle spécialisé ouvre une enquête sur le massacre d'au moins 95 membres de la communauté Dogon à Sobane Da en juin 2019. En octobre 2019, neuf suspects sont placés en détention préventive.

15 AVR. 2019

Enquête sur les attentats intercommunautaires Koulogon

La Haute Cour de Mopti ouvre une enquête sur le massacre de 37 personnes le 1er janvier à Koulogon. Douze individus sont soupçonnés d'être liés à ces massacres, et huit d'entre eux sont libérés par la suite.

DÉC. 2019

Quatre hommes de la communauté Dogon condamnés pour des attaques intercommunautaires sur Bankass Cercle

2020

Nouvelle loi sur la protection des témoins

Afin de combler les lacunes en matière de protection des témoins et des victimes, deux projets de loi sur la protection des témoins sont préparés par des organisations de la société civile malienne et proposés aux autorités. L'un de ces projets de loi concerne en particulier les violences sexistes, y compris la protection des victimes de violences sexuelles. Un troisième projet de loi concernant la protection des « défenseurs des droits de l'homme » est initié par le Ministère de la Justice et présenté à l'Assemblée nationale fin 2020.

18 AOÛT 2020

Démission du Président Keïta après un coup d'État

25 SEP. 2020

Bah Ndaw devient Président du Mali

Le Colonel Bah Ndaw, 70 ans, ancien Ministre de la défense sous Ibrahim Keïta, assume la présidence jusqu'aux élections prévues 18 mois plus tard. Le Colonel Assimi Goïta, chef du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), qui a organisé le coup d'État du mois d'août, est nommé vice-président.

15 MARS 2021

Les charges contre le général Sanogo sont abandonnées

La cour d'assises de Bamako ordonne la fin du procès contre le général et ses co-accusés, qui étaient jugés pour l'assassinat de 21 militaires en 2012.

Amadou Haya Sanogo © 2016, Kassim Traoré, Wikimedia

24 MAI 2021

Bah Ndaw est renversé par Assimi Goïta

L'armée malienne, dirigée par le vice-président Assimi Goïta, arrête le président Bah Ndaw qui démissionne. Goïta devient président par intérim le 7 juin 2021. Il s'agit du troisième coup d'État du pays en dix ans.

Les habitants de Tombouctou participent à l'entretien de la mosquée Djingareyber, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2017, Tiecoura Ndaou, ONU